

Image not found or type unknown



## Question sur mes droits

Par **Thomas59**, le **06/04/2020 à 18:17**

mon patron me fait travailler actuellement de 8h à 16h30 avec les véhicules de la société et me rémunère 30 euro par jour en liquide et me dit que sans le complément du chômage partiel a t'il le droit ou pas ou doit il me rémunérer 100% et il compte aussi m'imposer une semaine de congé même si tous les salariés ne sont pas d'accord

Par **Visiteur**, le **06/04/2020 à 18:36**

Bonjour

Votre employeur se rend coupable de fraude... assimilée à un travail illégal...

[quote]

Le ministère du Travail tient à préciser les sanctions encourues aux entreprises dans ce cas précis. Ces sanctions sont cumulables :

Image not found or type unknown



remboursement intégral des sommes perçues au titre du chômage partiel

Image not found or type unknown



interdiction de bénéficier, pendant une durée maximale de 5 ans, d'aides publiques en matière d'emploi ou de formation professionnelle.

Image not found or type unknown



2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende, en application de l'article **441-6 du code pénal**.

**Le ministère du Travail invite les salariés et les représentants du personnel à signaler à la DIRECCTE tout manquement à cette règle.**

[/quote]

Par **Thomas59**, le **06/04/2020** à **18:41**

A qui dois-je m'adresser pour cela

Par **Visiteur**, le **06/04/2020** à **19:09**

Comme il est dit à la fin de mon post, à la Direccte, inspection du travail.